



REGLEMENT DE LA ROSE

PONTETIENNE 2026

ORGANISATEUR

L'Union Sportive Le Pontet Athlétisme (**USPA**) affilié à la FFA.

Contact : uspontet.athle@gmail.com ou 06 35 66 36 16.

DATE – HORAIRES - PARCOURS

Dimanche 18 octobre 2026 sur les rues et sentiers du Pontet : Tous les départs ont lieu sur le stade d'athlétisme Jean Joachim 7 Avenue Pierre De Coubertin 84130 Le Pontet.

- 9h00 : départ du 10 km, label bronze, classant et qualificatif.
- 10h15 : départ du 5 km, label bronze, classant et qualificatif.
- 10h20 : départ de la marche populaire.
- 11h : récompenses du 5km et du 10km.
- 11h45 départ de la course enfant de 1km, éveils poussins
- 11h50 départ de la course enfant de 2km, benjamins minimes

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Le 5 km est ouvert aux athlètes de la catégorie **Minimes à Masters**, conformément à la réglementation FFA. Les mineurs licenciés devront présenter une licence FFA en cours de validité. Les mineurs non licenciés devront obligatoirement fournir une autorisation parentale ainsi que le questionnaire de santé dûment complété.
- Le 10 km est ouvert à partir de la catégorie **Cadets**.
- Les participants licenciés majeurs ou mineurs devront fournir une licence FFA en cours de validité.
- Les participants majeurs non licenciés devront aller sur le site de la FFA <https://pps.athle.fr/> pour effectuer le **PPS** (Parcours de Prévention Santé), et indiquer leur N°PPS lors de l'inscription.
- Les mineurs non licenciés devront attester avoir répondu par la négative au questionnaire de santé mineur ou bien présenter un certificat médical de non contre-indication à la course à pied de moins de 6 mois.

MODES D'INSCRIPTIONS

- **Courses 5 km et 10 km** : inscriptions exclusivement sur le site internet de Nikrome (nikrome.com). Aucune inscription ne sera prise le jour de la course, sauf s'il reste des dossards disponibles. Dans ce cas, une majoration de 5 € sera appliquée.
- **Marche populaire et courses enfants** : inscriptions possibles sur le site de Nikrome ou directement sur place, le jour de la manifestation.

RETRAIT DES DOSSARDS

- Le samedi 17 octobre au stade d'athlétisme Jean Joachim, Av. Pierre de Coubertin Le Pontet de 14h00 à 17h00.
- Le jour même à partir de 8h00 au gymnase de Fargues Av. Pierre de Coubertin au Pontet.

TARIFS

- **5 km : 16 €**. Les licenciés FFA bénéficient d'une réduction de **2 €**. Un repas est offert à chaque participant, sous réserve qu'il soit réservé lors de l'inscription à la course et dans la limite des places disponibles.
- **10 km : 20 €**. Les licenciés FFA bénéficient d'une réduction de **2 €**. Un repas est offert à chaque participant, sous réserve qu'il soit réservé lors de l'inscription à la course et dans la limite des places disponibles.



REGLEMENT DE LA ROSE

PONTETIENNE 2026

- **Marche populaire : 16 €.** Un repas est offert à chaque participant, sous réserve qu'il soit réservé lors de l'inscription et dans la limite des places disponibles.
- **Courses enfants :** inscription gratuite. Le repas est proposé au tarif de **13 €** et doit obligatoirement être réservé lors de l'inscription.
- Un tee-shirt souvenir est offert à chaque participant inscrit au 5 km, au 10 km ou à la marche populaire, dans la limite des stocks disponibles. Les participants aux courses enfants ne sont pas concernés par cette dotation.
- Les accompagnateurs peuvent réserver un repas au tarif de **13 €**, dans la limite des places disponibles.
- **Aucune inscription de repas ne sera possible le jour de la manifestation.**
- Une partie des bénéfices de la manifestation sera reversée à la **Ligue contre le cancer**.

MODIFICATION D'INSCRIPTION – ÉCHANGE DE DOSSARD

Les échanges de dossards sont autorisés uniquement via votre fiche d'inscription sur la plateforme Nikrome, grâce à la bourse aux dossards mise en place par l'organisateur. Tout échange réalisé en dehors de cette procédure entraînera la disqualification du participant.

- Jusqu'à la clôture des inscriptions, il est possible de changer de distance ou de revendre votre dossard, sous réserve qu'il reste des places disponibles sur la course souhaitée.
- Aucune inscription sur place ne sera acceptée le dimanche pour les courses de 5 km et 10 km. Les inscriptions sur place restent possibles uniquement pour la marche populaire et les courses enfants.

ANNULATION ET REMBOURSEMENT

Toute cession ou revente de dossard est interdite en dehors de la bourse aux dossards mise en place sur la plateforme Nikrome. Seuls les échanges réalisés via cette procédure officielle sont autorisés.

Un remboursement pourra être accordé uniquement sur présentation d'un certificat médical de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, transmis avant la date de la manifestation.

RECOMPENSES

Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes au scratch seront récompensés ainsi que le premier des catégories minime, cadet, junior, espoir, sénior, M0 à M10, pour les hommes et les femmes, sans cumul.

Un classement challenge inter-entreprise et un classement challenge du nombre seront récompensés. Les résultats des courses seront disponibles sur le site de NIKROME.

CHRONOMETRAGE

La société Nikrome assurera la chronométrie du 5km et du 10km au moyen de dossards munis d'une puce électronique insérée à celui-ci.

Tout coureur porteur d'une puce ne correspondant pas à son identité sera éliminé.

SECURITE

Les participants sont tenus de respecter les consignes des signaleurs ainsi que le Code de la route sur les portions ouvertes à la circulation.

Un dispositif prévisionnel de secours (DPS) sera mis en place avec des secouristes et signaleurs tout au long du parcours. La gendarmerie et le SDIS seront prévenus.



REGLEMENT DE LA ROSE

PONTETIENNE 2026

Chaque participant a obligation de porter secours à un concurrent victime d'un accident. La fermeture des courses sera assurée par 2 suiveurs secouristes en vélo.

ASSURANCE, RESPONSABILITE ET COMPORTEMENT

L'USPA a souscrit une assurance auprès de la MAIF pour couvrir la manifestation. Les concurrents possédant une licence sportive sont couverts par celle-ci, les autres participants il est vivement recommandé aux participants non licenciés de souscrire une assurance individuelle accident.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance. Les concurrents s'engagent à ne lancer aucun recours à l'encontre de l'USPA.

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol ou de dégradation.

Tout coureur reconnu coupable d'abandon de matériel ou de déchets sera disqualifié.

ANIMAUX

Les animaux, même tenus en laisse, ne sont pas autorisés sur les parcours.

CASQUE AUDIO

Pour des raisons de sécurité, le port d'écouteurs, de casques audio ou de tout dispositif diffusant de la musique est interdit pendant les courses chronométrées, conformément au règlement FFA.

RGPD :

Les informations recueillies lors de l'inscription sont destinées uniquement à l'organisation de l'épreuve et pourront être transmises aux partenaires techniques (chronométrage, classement...). Conformément au RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données.

ANNULATION

En cas d'annulation de l'épreuve, quel qu'en soit le motif, les frais d'inscription seront remboursés sans aucune indemnité.

DROIT A L'IMAGE

Les images pourront être utilisées sur les supports de communication de l'USPA (site internet, réseaux sociaux, presse, affiches...) sans contrepartie financière.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.